

Communiqué de Presse

Guillaume Garot, Chantal Jourdan, Gérard Leseul, Dominique Potier
Députés socialistes, membres de la Commission Spéciale sur le PJJ Climat

CMP loi climat : Un accord au rabais, un échec pour la planète

L'accord en commission mixte paritaire (CMP) sur le projet de loi « climat et résilience », acté ce lundi 12 juillet, intervient alors que :

- des phénomènes météorologiques extrêmes ponctuent l'actualité de ce début d'été (dômes de chaleur dans le Nord-Ouest américain et en Espagne, sécheresse et famine à Madagascar, tornade en République Tchèque...),
- les premières conclusions du nouveau rapport du GIEC prédisent qu'un réchauffement de la planète de plus de 1,5 °C (l'objectif de l'Accord de Paris) entraînerait « *des conséquences graves* » et « *parfois irréversibles* »,
- le dernier rapport du Haut Conseil pour le Climat estime que la France devra procéder à un « *ajustement immédiat des calendriers et des efforts* » maintenant que l'Union européenne s'est fixé un objectif plus ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (55% en 2030),
- la décision du Conseil d'Etat vient d'ordonner au Premier ministre de prendre, dans un délai de neuf mois, « *toutes mesures utiles permettant d'infléchir la courbe des émissions* » afin que nos objectifs climatiques soient effectivement atteints.

A l'aune de ces nouvelles alertes, cet accord au rabais entre la majorité présidentielle et la majorité sénatoriale de droite constitue un renoncement particulièrement inquiétant.

Lors de la 1^{ère} lecture, nous avons porté de nombreux amendements pour renforcer l'ambition écologique du texte, tout en veillant à accompagner les ménages et les différents acteurs économiques dans leur transition vers un nouveau modèle de développement. Cette double exigence pouvait se résumer de la manière suivante : « + de justice – de carbone ». Elle se déclinait concrètement à travers nos propositions : zéro reste à charge pour les ménages dans le cadre de la rénovation énergétique, aides renforcées pour l'achat d'un véhicule propre, réduction du taux de TVA pour les modes de transport les moins polluants, soutien et valorisation des démarches agro-écologiques, création d'un fonds dédié à la transition dans les industries les plus polluantes...

Or, à la lecture du texte final issu de la CMP, nous constatons que le compte n'y est pas. Pire, cet accord se résume au plus petit dénominateur commun entre les deux chambres du Parlement : ainsi, par exemple, le taux réduit de TVA pour les billets de train est supprimé, comme est rendu facultatif le volet social de l'affichage environnemental. Le débat parlementaire est clos hélas, et nous prive de l'occasion de défendre notre vision alternative dans le cadre d'une nouvelle lecture.

Cette triste issue vient clore une promesse lancée en grande pompe par le Président de la République en 2019. Après la création de la Convention citoyenne pour le climat, ce texte devait être une réponse ambitieuse aux enjeux climatiques et à la colère exprimée lors des manifestations « Gilets jaunes ».

Avec l'abandon de la réforme constitutionnelle qui visait à garantir la préservation de l'environnement, **cette nouvelle désillusion est représentative d'un quinquennat marqué par des renoncements, des occasions manquées et une incapacité chronique à répondre aux défis soulevés par les crises majeures de notre époque.**